

Objectifs de la démarche d'emprunts d'œuvres

Le dispositif Elèves à l'œuvre, mis en place par le Frac et le Rectorat de l'Académie de Lille, permet d'accueillir des œuvres issues de la collection du Frac Nord - Pas de Calais dans les établissements scolaires, le temps d'une exposition, entre les mois de décembre et mai de l'année scolaire.

Plus qu'un simple prêt d'œuvre, ce dispositif est l'occasion de développer un projet particulier visant à susciter une rencontre sensible et directe avec l'œuvre d'art rendue accessible à tous les élèves d'un même établissement. Cet espace de rencontre avec des œuvres dans un milieu scolaire permet de fédérer une équipe autour d'un travail interdisciplinaire permettant une approche vivante de l'enseignement de l'Histoire des Arts et du parcours culturel et artistique de l'élève.

Informations pratiques

- Le prêt d'œuvre est gratuit.
- Le prêt est accordé pour un minimum de 15 jours dans les établissements scolaires.
- L'établissement scolaire emprunteur a la possibilité de choisir une ou deux œuvres de la sélection « Élèves à l'œuvre ».
- L'assurance des œuvres est à la charge du Frac.
- L'installation des œuvres est effectuée par la régie du Frac sauf dans le cas où, à titre exceptionnel, l'équipe de la régie du Frac serait indisponible (l'établissement scolaire s'engage à suivre les consignes à la manipulation et à la mise en place des œuvres).
- Le transport des œuvres est à la charge de l'établissement scolaire. Néanmoins la régie du Frac peut se charger du transport des œuvres moyennant un dédommagement financier de 60 centimes d'euros par kilomètre.
- L'établissement scolaire doit réserver une salle (un espace identifié dans le CCC, dans une salle de réunion, une salle de classe vide...) pour l'exposition.
- La salle d'exposition de l'œuvre doit fermer à clé et l'établissement doit être sous alarme. Il est possible de louer un système d'alarme temporaire si l'établissement n'est pas équipé.
- L'exposition des travaux d'élèves doit être identifiée et séparée de l'exposition des œuvres du Frac.
- Les caisses de transport des œuvres devront être stockées dans un endroit propre et sec le temps de l'exposition (en dehors de la salle d'exposition).

Conception du projet et demande officielle de prêt

Au début de l'année scolaire précédent votre exposition, le dossier de sélection des œuvres pour l'année suivante est téléchargeable sur le site du Frac et sur le site académique des Arts Plastiques dans l'onglet dispositif culturel.

Les enseignants porteurs du projet peuvent choisir une ou deux œuvres issues de cette sélection pour concevoir leur projet en fonction de leurs objectifs d'enseignement.

Un formulaire de demande de prêt est téléchargeable sur le site du Frac et sur le site académique des arts plastiques. Il devra être complété et retourné au FRAC avant le 15 juin sous couvert du chef d'établissement. La demande de prêt sera soumise à l'étude par le FRAC selon la pertinence du projet pédagogique et des conditions d'accueil des œuvres.

Si le projet est validé, le chef d'établissement recevra un courrier officiel avant les vacances d'été.

Contacts pour vous aider à préparer votre projet

N'hésitez pas à contacter les enseignantes chargées de mission qui sont là pour vous aider en amont à préparer votre dossier d'emprunt d'œuvre et à construire votre dossier pédagogique.

■ Carole Darcy (enseignante missionnée) :

carole.darcy@ac-lille.fr

■ Fanny Rougerie (enseignante missionnée) :

fanny.rougerie@ac-lille.fr